

PROCÉDURE LÉGISLATIVE ORDINAIRE

Suite donnée à la résolution législative du Parlement européen sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) 2024/1348 en ce qui concerne l'établissement d'une liste des pays d'origine sûrs au niveau de l'Union

- 1. Rapporteur:** Alessandro CIRIANI (ECR / IT)
- 2. Références:** 2025/0101(COD) / A10-0259/2025 / P10_TA(2026)0025
- 3. Date d'adoption de la résolution:** 10 février 2026
- 4. Base juridique:** article 78, paragraphe 2, point d), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)
- 5. Commission parlementaire compétente:** commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE)
- 6. Position de la Commission:** la Commission accepte tous les amendements.